CM1-Sureté de fonctionnement

Système : Tout chose qui possède une entrée et une sortie qui diffère (ou non) de l’entrée en fonction des éléments intrinsèque du système considéré.

Propriété : Fait dont on considère comme vrai qu’il est possible (ou non) de démontrer. Elle doit être considérées comme une absolution. Dans le cas de la sureté de fonctionnement, on pense plutôt à la propriété intellectuelle qui désigne le droit a la protection des biens et des services.

Confiance :

Service :